## **COMITE SYNDICAL DU 26 JANVIER 2022**

Le **VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX** à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique Salle Polyvalente, 5 rue de Fougères à BILLE, sous la présidence de M. Serge BOUDET.

Nombre de délégués en exercice : 68

**DATE DE CONVOCATION**: 19 janvier 2022 **DATE D'AFFICHAGE**: 19 janvier 2022

Présents ≥ 36 Absents ≥ 15 Excusés ≥ 17 excusés dont 9 pouvoirs

BAZOUGES DU DESERT	JOURDAN Marie-Thérèse,	MARCILLE RAOUL	PRUNIER Dominique
LA	excusée	TIANCILLE NACCE	1 NowEN Bollinique
BAZOUGES LA PEROUSE	HERVE Pascal	MELLE	GUERIN Pierre
	LAUNAY Chantal, excusée,	MEZIERES SUR COUESNON	BARBETTE Olivier
	pouvoir à HERVÉ Pascal		
BEAUCE	BERHAULT Pierre	MONTHAULT	GENEVEE Lionel
BILLE	RIBEIRO Manuel	NOYAL SOUS BAZOUGES	STAINES Christopher
CHAPELLE JANSON LA	MOUTEL Joseph	PARCE	
CHAPELLE ST AUBERT	HUBEAU Maryvonne	PARIGNE	GUILLARD Hervé
LA	•		
CHATELLIER LE	JOBERT Franck	POILLEY	BARBEDETTE Gérard
CHAUVIGNE		PORTES DU COGLAIS LES	MONTEMBAULT Mélanie
COMBOURTILLE	BACQUET Sophie		
FERRE LE	PAUTREL Louis	RIMOU	
FLEURIGNE	BOULANGER Benjamin	RIVES DU COUESNON	FROC Dominique
FOUGERES			PASQUET Christian, excusé
			PRIGENT Joël
	BOUDET Serge	ROMAGNE	MAHE Pascal, excusé
		ROMAZY	
	CARRE Maria, excusée, pouvoir	ST AUBIN DU CORMIER	COUR Laëtitia, excusée, pouvoir à
	BALLUAIS Daniel		SALAUN Ronan
	HOUSSARD Steve, excusé		MACOURS Pascale, excusée,
			pouvoir à SALAUN Ronan
FOUGERES	BALLUAIS Daniel	ST CHRISTOPHE DE VALAINS	
AGGLOMERATION	BOUCHER Marie-Claire	ST GEORGES DE REINTEMBAULT	CHAUVIN Louis-Pierre
GOSNE	SERRA Gérard, excusé,	ST GERMAIN EN COGLES	ROGER Amand
	suppléante, VERGNAUD Virginie		
JAVENE	HUART Karine	ST HILAIRE DES LANDES	HAMARD Claude, excusé
LANDEAN		ST MARC LE BLANC	
LAIGNELET	PHILIPOT André, excusé	ST OUEN DES ALLEUX	CHATELET Marie-Laure, excusée
LECOUSSE	BUFFET Jean-François	ST REMY DU PLAIN	PRIOUL Dominique
	COUASNON Hubert, excusé,	ST SAUVEUR DES LANDES	DEROYER Christophe, excusé,
	pouvoir BUFFET Jean-François		pouvoir à BOUDET Serge
	ETIENNOUL Sébastien	SELLE EN LUITRE LA	
LIFFRE	SALAUN Ronan	SENS DE BRETAGNE	LECONTE Yannick
LOROUX LE			
LOUVIGNE DU DESERT	COSTENTIN Joseph, excusé,	TIERCENT LE	HUBERT Christian, excusé
	pouvoir LEE Isabelle		
	LEE Isabelle	VAL COUESNON	AVRIL Henri
	VEZIE François, excusé, pouvoir à		HOUDUS Emmanuel, excusé,
	LEE Isabelle		pouvoir à AVRIL Henri
LUITRE DOMPIERRE	GARDAN Gérard		HALAIS Louis
MAEN ROCH		VILLAMEE	BATTAIS Andrée

Secrétaire de séance : Sophie BACQUET

 $\underline{\mathsf{Assistaient}} \ \underline{\mathsf{egalement}} : \mathsf{Pauline} \ \mathsf{SALMON}, \ \mathsf{Directrice} \ \mathsf{des} \ \mathsf{services}$ 

Cédric PHALEMPIN, Directeur technique

Corinne ROUSSEL, responsable du service prévention-économie circulaire

Pauline LEROUX, chargée de mission TER – réemploi Elise POIGNANT, chargée de mission TER – matières organiques

## L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Appel nominal des membres et désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2021
- 3) Territoire économe en ressources : présentation des interactions et impulsions
- 4) Appel à projets de l'ADEME « Réemploi matériaux de seconde vie »
- 5) Tri à la source des biodéchets
- 6) Label zéro déchet
- **7)** Ressources Humaines : création d'un poste de chargé du déploiement de la redevance incitative (renfort temporaire)
- 8) Ressources Humaines : mise à disposition du personnel au syndicat de traitement S3T'EC (renouvellement)
- **9)** Travaux de la déchèterie de Louvigné-du-Désert : avenant n°2 pour la prolongation des délais d'exécution
- 10) Marché de distribution et fourniture de carburant BOLLORÉ : avenant n°1
- 11) Reprise du papier NORSK SKOG GOLBEY : avenant n°3
- **12)** Reprise du gros de magasin par VEOLIA : contrat 2022
- 13) Points divers
- 14) Décisions du Président et du Bureau depuis la séance du 15 décembre 2021

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 et nomme Madame Sophie BACQUET secrétaire de séance.

## Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2021

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer sur le compte rendu du comité syndical du 15 décembre 2021.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

## Territoire économe en ressources : présentation des interactions et impulsions

Monsieur le Président propose à Madame LEROUX et Madame POIGANT de présenter le programme TER.

Madame POIGNANT et Madame LEROUX indiquent qu'elles sont à disposition des territoires, des communes pour les accompagner dans leur projet. Elles précisent que le 1er COPIL aura lieu fin avril.

Monsieur le Président indique que le SMICTOM a candidaté au programme TER pour être accompagnateur et facilitateur dans la construction des projets des communes. L'idée est qu'il y ait des actions portées par les collectivités, élaborées avec les citoyens.

Il est précisé que certaines actions allant dans le sens de la réduction des déchets et dans le sens de l'économie circulaire pourraient être évoquées en conseils de jeunes.

Il est demandé des précisions sur le COPIL.

Monsieur HERVE indique que dans le COPIL, il y aura les membres du bureau, des membres des EPCI, l'objectif étant d'avoir une représentativité du territoire avec la participation d'élus et de techniciens.

Madame BOUCHER interroge sur ce qui va être demandé aux EPCI.

Monsieur HERVÉ souligne qu'il convient de travailler avec les élus mais aussi les techniciens des PCAET.

Monsieur PAUTREL s'interroge sur le lien avec les PCAET et craint qu'il n'y ait des doublons. Y a-t-il d'autres volets d'intervention que les déchets ?

Monsieur le Président souligne que les chargées de mission doivent clarifier auprès des structures leur champ d'action et d'intervention. Il s'agira de préciser au-delà de la compétence déchets leurs sujets.

Monsieur HERVÉ précise que le rôle du SMICTOM dans ce sujet est d'être centralisateur et coordinateur.

Monsieur BOUDET indique que l'objectif est de créer du lien entre les structures.

Pour Madame BOUCHER, ce programme semble très technocratique.

Monsieur AVRIL intervient en rappelant l'idée initiale. Le programme a été très construit avec élus et techniciens. Au départ, le rôle du SMICTOM ne devait pas être de porter les emplois. C'est la raison pour laquelle le SMICTOM n'a pas vocation à agir pour les intercos. Mais finalement, il a été décidé de façon conjointe que le SMICTOM, bénéficiant de financements de l'ADEME, serait porteur des emplois. Ainsi donc, les chargées de missions sont à disposition des partenaires. Le SMICTOM impulse les actions non portées par lui-même auprès des partenaires.

Il est proposé à l'assemblée de prendre note de ces éléments.

## Appel à projets de l'ADEME « Réemploi matériaux de seconde vie »

Madame ROUSSEL présente le dossier concernant la candidature à l'AAP de l'ADEME « réemploi des matériaux de seconde vie », à rédiger pour le mois de mars 2022, en partenariat avec le SMICTOM Sud Est.

Monsieur ETIENNOUL demande où seront stockés les matériaux et les dimensions du projet.

Madame ROUSSEL précise qu'il faudra (à l'AMO) déterminer les caractéristiques du projet : quels flux, quels matériaux, quels porteurs, etc ... sous la forme d'un diagnostic.

Monsieur BERHAULT demande s'il s'agira d'un partenariat avec EMMAUS.

Madame ROUSSEL indique que ce n'est pas prévu pour le moment. L'objectif, c'est la réalisation d'une plateforme.

Monsieur le Président précise que l'objectif est de valider le principe de dépôt d'un dossier à l'ADEME.

Monsieur ETIENNOUL demande la date de retour de l'ADEME sur la candidature.

Monsieur BOUDET informe l'assemblée que la date n'est pas encore connue. En outre, il indique que solliciter un AMO sera conditionné aux discussions budgétaires. Et que nos actions sur ce sujet découleront du fait que notre candidature soit ou non retenue.

Monsieur PAUTREL demande s'il y a déjà des pistes retenues pour l'emplacement géographique, au vu des promesses faites concernant un centre de tri à Fougères il y a quelques années.

Monsieur BOUDET indique que ce n'est pas le cas, puisqu'il conviendrait d'avoir le retour de l'ADEME dans un premier temps puis de l'AMO. Il précise que le territoire est vaste et que la réponse sera territorialisée.

Monsieur le Président met le sujet au vote, pour le dépôt du dossier de candidature à l'AAP.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### Tri à la source des Biodéchets

Monsieur BOUDET donne la parole à Madame ROUSSEL pour évoquer le sujet du tri à la source des biodéchets.

Monsieur BOUDET indique qu'il faut faire un lien entre la redevance incitative et la démarche de compostage. Des ambassadeurs iront porter le message de l'importance du composteur dans le cadre de la diminution de production des déchets.

Des solutions seront à trouver et des réponses seront à apporter aux bailleurs pour les habitats collectifs, et aux acteurs de la restauration collective.

Monsieur ETIENNOUL s'interroge sur le suivi des composteurs collectifs et les dépenses de fonctionnement, liées à la création d'ETP.

Madame ROUSSEL précise que s'il est souhaité que le détournement soit conséquent, il faut maintenir les actions dans le temps.

Il est demandé si le partenariat avec FACS est remis en cause.

Monsieur le Président précise que ce ne sera pas le cas.

Monsieur LECONTE demande si le financement de l'ADEME sera ponctuel.

 ${\tt Madame\ ROUSSEL\ confirme\ que\ le\ financement\ sera\ sur\ une\ dur\'ee\ de\ 3\ ans\ uniquement}.$ 

Elle précise que le dossier de candidature à l'appel à projets est à déposer pour le 07.06.2022. Elle indique également que l'objectif est d'agir sur tout le territoire. Les communes seront sollicitées pour un amendement en feuilles/matières sèches afin d'alimenter les composteurs.

Madame BOUCHER aborde la question du profil de poste à recruter.

Madame ROUSSEL indique que le sujet sera réabordé si on est lauréat de l'AAP. L'objectif étant de former les usagers et de faire du lien.

Monsieur ETIENNOUL comprend que le besoin sera ponctuel, mais s'interroge sur les dépenses de fonctionnement supplémentaires et leur pérennisation.

Monsieur BOUDET indique qu'il nous faudra regarder si le gain en coût de traitement permettrait de financer un poste. Il précise que les coûts de fonctionnement doivent être analysés au regard de l'impact potentiel sur les usagers. L'ADEME nous aide ponctuellement, mais il revient au SMICTOM de gérer ses engagements, après les périodes de financements des organismes extérieurs.

Madame MONTEMBAULT souligne que l'objectif est de réduire les coûts.

Monsieur BOUDET indique que dans la réponse de l'AAP, il faudra une fiche budget définie en fonction de la fiche projet.

Madame MONTEMBAULT souligne que distribuer les composteurs en même temps que les bacs pour la RI, cela permet d'optimiser les coûts et de diffuser le message en une seule fois. Cela permet aussi de faire un rappel sur les consignes.

Monsieur CHAUVIN demande quelle décision sera prise si les objectifs de quantités détournées ne sont pas atteints.

Monsieur BOUDET répond que dans ce cadre, il conviendra de réorienter le projet en cours de réalisation si cela est nécessaire.

Monsieur PAUTREL rejoint M. BOUDET et M. CHAUVIN, dans le sens où les changements de comportement ne se font pas sur du court terme. Il faudra faire beaucoup de communication et indiquer que les changements ne permettront pas de réduire les coûts mais de limiter leurs hausses. Il souligne que les ambassadeurs font un gros travail, mais malgré cela, il y a peu de résultats.

Monsieur HERVÉ rappelle que c'est une obligation nationale de réduire les déchets.

Monsieur BOUDET rappelle qu'il y a l'expérimentation sur le territoire de Louvigné qui fonctionne et apporte des résultats probants.

Madame ROUSSEL indique que le taux de refus est plus faible que celui de Vitré, donc il y a un effet suite au travail des ambassadeurs.

Madame ROUSSEL poursuit avec la présentation relative au broyage et à l'aide à la location. Il est précisé que les tarifs et modalités seront réabordés par la Commission Finances.

Monsieur STAINES demande ce qui sera proposé aux usagers n'ayant pas de jardin.

Monsieur BOUDET souligne que des propositions seront faites aux collectifs.

Monsieur HERVE évoque l'exemple de Maen Roch avec l'usage des composteurs collectifs.

Il est abordé la question de la sécurité de l'utilisation des broyeurs et de l'organisation des sessions.

Madame ROUSSEL précise que l'idée est de subventionner les usagers et les groupes d'usagers et de conventionner avec des loueurs de matériels, avec codes pour l'usager.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de valider les propositions du groupe de travail Biodéchets.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Prévention: Création du Label Zéro déchet

Madame ROUSSEL présente le label Zéro déchet et propose des modifications suite aux remarques effectuées par les élus lors du dernier comité syndical du 15.12.2021.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une démarche de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités.

Monsieur JOBERT s'interroge sur le cas des communes sans école et si cela entraine une perte de points.

Monsieur le Président indique que dans ce cas, évidemment, la grille serait adaptée (prise en compte des actions évaluables dans les communes).

Monsieur LECONTE s'interroge sur le temps agents, et alerte sur la charge supplémentaire pour ceuxci.

Madame ROUSSEL précise que l'idée est de valoriser la commune, et non d'effectuer un contrôle. Il s'agit pour la commune de communiquer sur les actions menées sur le sujet de réduction de la production de déchets. Il ne s'agit pas de s'imposer des contraintes, comme peut l'être le label « villes fleuries ». Aussi le label zéro déchet n'implique pas une cotisation de la commune.

Madame VERGNAUD demande s'il est prévu des points bonus pour des éléments qui ne sont pas dans la grille.

Madame BOUCHER regrette que le logo du SMICTOM ne soit pas très visible. Elle suggère qu'il soit inscrit « la collectivité » au lieu du « je ».

Des questions sont posées concernant le timing et la date de labellisation. Il est prévu de labelliser des communes lors de la SERD (semaine européenne de réduction des déchets).

Madame ROUSSEL précise que toutes les communes ne pourront pas être vues en une année. Une première phase test permettra d'ajuster la grille d'évaluation.

Monsieur ETIENNOUL demande qu'une communication sur ce sujet soit faite aux communes.

Monsieur LECONTE précise que les points de la grille pourraient être transformés en pourcentage.

Monsieur HERVÉ précise qu'il s'agit d'une démarche volontariste de la commune comme le principe du zéro phyto et non d'une obligation.

Monsieur SALAUN demande si cela peut être basé sur un déclaratif de la commune (avec un système de contrôle) et non basé sur une visite des agents du SMICTOM dans la commune sollicitant le label.

Monsieur BOUDET suggère que les délégués SMICTOM portent ce sujet dans leurs communes et en échangent lors des réunions de conseils. Il ajoute que si le sujet est vu et présenté au sein des communes, alors la labellisation sera réussie. Au fil des échanges, la grille pourra être améliorée en fonction des retours des communes.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de valider le principe de création du label, le logo et la grille.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

# Ressources Humaines : Création d'un poste de chargé du déploiement de la redevance incitative

Monsieur le Vice-Président en charge des Ressources Humaines indique qu'il convient de procéder à la création d'un poste de chargé du déploiement de la redevance incitative.

Cet agent en renfort temporaire pour une durée de 18 mois dans un premier temps aurait en charge la réalisation de l'étude campagne qui consiste à analyser sur le terrain jusqu'où les camions peuvent circuler et où installer les bacs. Cette mission ne pouvant être externalisée.

L'agent serait également en charge du suivi et du contrôle de l'activité du prestataire effectuant la distribution des bacs aux usagers.

Monsieur CHAUVIN précise qu'une coquille s'est glissée dans la période définie.

Monsieur GUILLARD précise qu'il s'agit bien d'un contrat de projet et que la fin du contrat dépend de la fin du projet.

Il est précisé que l'arrivée de l'agent est attendue pour le 01/05/2022 et que sa mission devrait se terminer 18 mois plus tard le 31/10/2023, sous réserve qu'elle ait été achevée et sous réserve qu'il n'y ait pas besoin de l'agent pour la suite du projet.

Monsieur ETIENNOUL demande s'il peut être envisagée une mobilité interne.

Monsieur BOUDET précise que cela est possible sous réserve de candidature interne.

A noter que tous les agents sont actuellement à temps plein, la mission ne pourrait donc être réalisée par un agent déjà à temps complet.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de valider la création du poste sous réserve d'inscription au budget des crédits nécessaires, au chapitre 012.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Ressources Humaines : mise à disposition du personnel au Syndicat de Traitement S3T'ec

Monsieur le Vice-Président en charge des Ressources Humaines indique qu'il convient de prolonger la mise à disposition d'un agent du SMICTOM au Syndicat de Traitement S3T'ec, et de modifier la quotité à 50% au lieu de 40%.

Monsieur BOUDET informe l'assemblée de la décision prise lors du dernier comité syndical du S3T'ec relatif à l'avenir du Centre de Tri.

Pour diverses raisons – d'état de l'outil, de désengagement financier de CITEO par rapport aux Centres de tri de capacités faibles tel que celui de Vitré... – il a été décidé la fermeture du Centre de Tri au 31.12.2023.

Monsieur SALAUN intervient en soulignant qu'il s'agit d'une aubaine pour les industriels qui facturent les collectivités selon des tarifs qu'ils définissent eux-mêmes alors que les collectivités sont leurs

seuls clients. Il souhaite que soit réutilisée l'étude interterritoriale et souligne l'intérêt d'une maitrise d'ouvrage public.

Monsieur LECONTE s'interroge sur les coûts actuels et les coûts à la suite de la fermeture du Centre de Tri

Il est précisé qu'il faudra ajouter des coûts de transport supplémentaires. Une information sera faite à ce sujet.

Monsieur HALAIS demande où en sont les échanges relatifs au quai de transfert.

Monsieur BOUDET confirme que la construction d'un nouveau quai de transfert est toujours d'actualité et que celui-ci sera installé sur le terrain jouxtant le siège du SMICTOM et la déchèterie de Javené. Il ajoute qu'une réflexion est également en cours sur une unité de valorisation des plastiques.

Monsieur BERHAULT demande combien d'employés travaillent actuellement au Centre de Tri et quel sera leur avenir.

Monsieur BOUDET précise que 20 agents travaillent sur la chaîne de tri, et que des contacts ont déjà été pris avec des structures comme Pôle emploi pour leur retrouver un emploi. Il est précisé que le marché du travail sur ce secteur est propice à l'emploi, et notamment de personnes peu qualifiées.

Monsieur BOUDET précise qu'une communication sera faite sur ce sujet.

Le Vice-Président en charge des Ressources Humaines invite l'assemblée à se prononcer à main levée sur la proposition de prolongation de mise à disposition d'un agent du SMICTOM au S3T'ec.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Avenant n°2 LTP LOISEL : Prolongation des délais d'exécution des travaux

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances présente le projet de délibération relatif à l'avenant au marché de travaux de rénovation de la déchèterie de Louvigné-du-Désert. Il convient de prolonger les délais d'exécution de 8 semaines supplémentaires, soit jusqu'au 29.01.2022.

L'assemblée délibérante est donc invitée à se prononcer à main levée sur la proposition d'avenant.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Avenant n°1 BOLLORÉ : marché de carburant Gazole et AdBlue

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances présente le projet de délibération relatif à l'avenant au marché de carburant. Il est indiqué qu'à la demande la trésorerie et au vu des différentes évolutions du tarif d'AdBlue (entre janvier 2021 et janvier 2022, il a été multiplié par 2), il convient de prendre un avenant modifiant les termes du marché.

Les modifications consistent à intégrer la possible évolution en cours d'année du prix de l'AdBlue.

Les impacts financiers pour le SMICTOM sont à la marge dans la mesure où les besoins en AdBlue sont d'environ 600L par mois (contre environ 20.000L de Gazole).

L'assemblée délibérante est donc invitée à se prononcer à main levée sur la proposition d'avenant.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Avenant n°3 NORSK SKOG GOLBEY: Reprise du Papier

Madame SALMON présente le projet de délibération relatif à l'avenant de reprise du papier par la société Norsk Skög Golbey. Il s'agit de modifier le prix plancher de reprise de 50€ à 70€, de convenir d'une revalorisation du prix de reprise au 01.01.2022 et de prolonger le contrat de reprise pour une durée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31.12.2023.

L'assemblée délibérante est donc invitée à se prononcer à main levée sur la proposition d'avenant.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Contrat VEOLIA: Reprise du Gros de Magasin

Madame SALMON présente le projet de contrat relatif à la reprise du gros de magasin par la société VEOLIA. Il est expliqué que les conditions de reprise sont plus intéressantes que les années passées. Il a d'ailleurs fallu payer en 2019/2020, pour l'évacuation de cette matière. Les conditions économiques étant plus favorables actuellement, il convient de signer un nouveau contrat avec la société VEOLIA avec les conditions suivantes :

- Une modification du prix de reprise (revalorisation du prix de +18 €): prix de reprise fixé à 105.5 € en novembre 2021 basé sur les mercuriales stipulées au contrat avec un effet rétroactif au 01.12.2021;
- 2. Un prix plancher fixé à 5€ la tonne ;
- 3. Une durée du contrat d'un an (terme au 31.12.2022).

L'assemblée délibérante est donc invitée à se prononcer à main levée sur la proposition d'avenant.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **Points divers**

Il est rappelé que les collectivités doivent envisager de repenser leur mode de fonctionnement interne concernant les déchets verts.

Ainsi, il est indiqué qu'un courrier a été envoyé aux 11 communes utilisant la déchèterie située Rue Colbert à Fougères leur indiquant que ce site fermera, à la suite de la délocalisation du Quai de Transfert.

Il est aussi indiqué que les autres communes vont recevoir un courrier leur indiquant qu'ils pourront bénéficier d'un accompagnement du SMICTOM pour la gestion interne de leurs déchets verts.

## Décisions du Président et du Bureau depuis la séance du 15 décembre 2021

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.